

Date de convocation : 9 février 2018

Le 15 février 2018 à 18h00

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en séance publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

En tant que titulaires : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Nathalie BOURHIS (délibérations n°5 à n°11), Madame Véronique BOUTÉ, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Bruno DURAND, Monsieur Philippe DURON, Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Nicolas JOYAU, , Monsieur Philippe LAILLER (délibérations n°3 à n°11), Madame Joëlle LEBREUILLY, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Patrice MICHARD (délibérations n°3 à n°11), Monsieur Marc MILLET, Madame Mireille NOËL, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Josette TRAVERT (délibérations n°2 à n°11), Madame Sophie SIMONNET, Madame Martine VINCENT (délibérations n°1 à n°2), Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Stéphan LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF (délibérations n°1 à n°9), Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Madame Baya MOKHTARI, Madame Claudie RIGOT, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD (délibérations n°1 à n°2), Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur André LEDRAN (délibérations n°3 à n°11), Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Sébastien DEBIEU (délibérations n°1 à n°2), Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Aristide OLIVIER.

En tant que suppléants : Barbara RAINE suppléant de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monique GODEFROY suppléant de Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Christiane HARIVEL suppléant de Monsieur Gérard CAUX.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Antoine AOUN à Monsieur Marc MILLET, Monsieur Grégory BERKOVICZ à Madame Catherine GIRAULT, Madame Emmanuelle DORMOY à Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Emilie FREYMUTH à Madame Joëlle LEBREUILLY, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE,

Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENCO, Monsieur Michel LE LAN à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI à Madame Mireille NOËL, Madame Anne RAFFIN à Madame Sophie SIMONNET, Madame Martine VINCENT à Madame Emilie ROCHEFORT (délibérations n°3 à n°11), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Laurent MATA à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Madame Nadège SIMON à Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Martine LHERMENIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Romain BAIL à Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE (délibérations n°3 à n°11) Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER.

Excusés : Monsieur Christophe ALLEAUME, Madame Nathalie BOURHIS (délibérations n°1 à n°4), Madame Samia CHEHAB, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe LAILLER (délibérations n°1 à n°2), Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Patrice MICHARD (délibérations n°1 à n°2), Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Madame Josette TRAVERT (délibération n°1), Monsieur Éric VÈVE, Monsieur André LEDRAN (délibérations n°1 à n°2), Monsieur Marc LECERF (délibérations n°10 à n°11), Monsieur Dominique RÉGEARD (délibérations n°3 à n°11), Monsieur Christian PIÉLOT.

Le conseil désigne les secrétaires de séance : M. Xavier LE COUTOUR et M. Dominique GOUTTE.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

N° C-2018-02-15/01 - Rapport annuel de la Communauté urbaine en matière de Développement Durable 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du présent rapport de Caen la mer sur la situation en matière de développement durable, conformément au décret du 17 juin 2011.

N° C-2018-02-15/02 - Ressources humaines - présentation du rapport égalité femmes/hommes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

N° C-2018-02-15/03 - Débat d'orientations budgétaires 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018, portant sur le budget principal, les budgets annexes d'assainissement et du SPANC, les budgets annexes du Clos de la Hogue, de la ZA Ifs Plaine Nord/Est, de la ZA Rives de l'Odon, du Quartier Koenig et de Lazzaro, du budget annexe des Transports, du budget annexe relatif aux autorisations du droit des sols (ADS) et du budget annexe des réseaux de chaleur.

N° C-2018-02-15/04 - Cafés de l'Emploi bas-normands - déclaration d'intérêt communautaire - Subvention 2018

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare d'intérêt communautaire au titre de la compétence développement économique, le soutien à l'association " Les Cafés de l'Emploi bas-normands ".

Le conseil accorde, au titre de l'année 2018, sous réserve de vote du budget, une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association "Cafés de l'Emploi bas-normands".

N° C-2018-02-15/05 - Commune d'Hérouville-Saint-Clair - approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil approuve le dossier de modification n°1 du PLU d'Hérouville-Saint-Clair.

Le conseil dit que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité.

N° C-2018-02-15/06 - Contrat de Délégation de Service Public avec la Société Keolis Caen Mobilité : approbation de l'avenant n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public à intervenir avec la société KEOLIS.

N° C-2018-02-15/07 - Approbation des comptes-rendus d'activités des ZAC de la Maslière à Bretteville sur Odon, ZAC des hauts de l'Orne à Fleury sur Orne, ZAC Jean Jaurès à Colombelles, ZAC de la Maslière à Bretteville sur Odon : avenant n°3 au traité de concession, ZAC Jean Jaurès à Colombelles : avenant n°6 au traité de concession et avenant n°4 à la convention d'avance de trésorerie.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes rendus annuels d'activité à la collectivité (CRAC) 2016, les bilans financiers et plans de trésorerie prévisionnels de chacune des zones d'aménagement concerté (ZAC).

Le conseil approuve les termes de l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC de La Maslière et de l'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Jean Jaurès.

Le conseil décide d'octroyer une avance de trésorerie de 1 000 000€ à Normandie Aménagement pour l'aménagement de la ZAC Jean Jaurès.

Le conseil approuve les termes de l'avenant n°4 de la convention d'avance de trésorerie de la concession d'aménagement "ZAC Jean Jaurès".

N° C-2018-02-15/08 - Bassin versant de la Dives - adhésion de la communauté de communes Valès Dunes au syndicat mixte du bassin de la Dives

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes Valès Dunes au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives à compter du 1^{er} avril 2018.

N° C-2018-02-15/09 - Hôtel communautaire - fixation des tarifs de location des salles de réunion - année 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs de location des salles de réunion de l'hôtel communautaire, à partir du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

Lieu	Capacité	Tarif à la ½ journée	Tarif à la journée	Tarif horaire	Caution
Salle de commission (RDC)	25 places	80,00 €	150,00 €		400,00 €

Hémicycle (par journée d'occupation - pas de 1:2 journée applicable)	125 places en salle		1 400,00 €		700,00 €
Salle de réunion (n°F4-339 - 4 ^{ème} étage)	16 places	80,00 €	150,00 €		400,00 €
Salle de réunion (n°F4-440- 4 ^{ème} étage)	18 places	80,00 €	150,00 €		400,00 €
Salle de réunion (n°F4-719- 7 ^{ème} étage)	50 places	650,00 €			400,00 €

N° C-2018-02-15/10 - SEM Normandie Aménagement - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

Le conseil désigne M. Jacques VIRLOUVET en qualité de membre du conseil d'administration de la SEM Normandie Aménagement.

N° C-2018-02-15/11 - Devenir de la cour d'appel

Le 6 octobre dernier, votre gouvernement a lancé, par la voix de Madame BELLOUBET, Garde des Sceaux, une vaste concertation sur 5 chantiers de la justice qui visent principalement à simplifier les procédures, à opérer la transformation numérique de l'institution tout en garantissant une bonne organisation territoriale de la justice.

Une réforme du système dont chacun s'accordera à dire qu'elle est utile et que Caen comme toutes les villes de l'ouest de la Normandie entendent accompagner en proposant des mesures concrètes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, rappelle que la Cour d'appel de Caen présente les avantages suivants :

- Elle bénéficie de bâtiments récents (1997) et entretenus qui ne nécessitent pas de travaux de réhabilitation importants,
- Elle dispose d'un pôle performant de gestion de la dépense (CHORUS),
- Elle entretient un partenariat historique avec la Faculté de Droit de l'Université de Caen.

Le conseil rappelle que la ville de Caen s'engage à mettre immédiatement à disposition du Ministère les locaux de l'ancien tribunal d'instance pour conforter le rôle de la Cour d'appel de Caen dans l'organisation régionale de la Justice.

Le conseil décide de faire valoir les atouts de la Cour d'appel auprès du Ministre de la Justice et du Premier ministre en mobilisant les élus de l'Ouest de la Normandie.

(Diffusion aux maires des 55 communes
+ à tous les conseillers communautaires
titulaires et suppléants)

Affiché le

27 FEV. 2018

Le Président,

Joël BRUNEAU

